



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20260402-DEL_2026_04_015-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE NORD-ESSONNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 1524-5 et L. 2121-21,

Vu le Code du Commerce,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne, immatriculée le 27 janvier 2020 au RCS Evry sous le numéro 880 957 212,

Vu la délibération n°2025-06-64 du 26 juin 2025 relative à l'entrée de la ville de Villebon-sur-Yvette au capital de la SPL Nord-Essonne et approuvant l'acquisition de 80 actions de la SPL Nord-Essonne auprès de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

Considérant que la SPL Nord-Essonne intervient pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci,

Considérant que la SPL Nord-Essonne intervient dans l'ensemble des domaines d'activités suivants, tels que définis dans ses statuts : actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300.1 du Code de l'urbanisme, opérations de constructions, études et gestion de tous équipements, ouvrages ou infrastructures en matière de culture, jeunesse, sports et loisirs, enseignement et petite enfance, action sanitaire, médico-sociale et sociale (y compris logement social), stationnement et voirie, mobilité durable, services publics de proximité, développement économique, mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour tous équipements, ouvrages et infrastructures dans les matières susvisées, études et assistance pour la réalisation de toute opération d'aménagement, réalisation et gestion de réseaux divers nécessaires pour la réalisation des équipements, ouvrages et infrastructures sus visés,

Considérant l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la commune de Villebon-sur-Yvette au sein des instances de la SPL Nord-Essonne,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Considérant la candidature de M. Olivier LEHOUSSEL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),

DESIGNE M. Olivier LEHOUSSEL aux fins de représenter la ville de Villebon-sur-Yvette au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SPL Nord-Essonne,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER